



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !



@CDDFSCF @laFSCF

## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL FSCF POUSSINS PAR ÉQUIPES DIMANCHE 30 AVRIL 2023 - St. ROMAIN EN GAL

### INFORMATIONS

Lieu : Halle des Sports

48, Rue de la Plaine

69560 St. Romain en Gal

Renseignements : 04 37 03 84 73 ou [secretariat@cddfscf.org](mailto:secretariat@cddfscf.org)

ÉVÈNEMENT ORGANISÉ  
PAR



ENTRÉE LIBRE

PETITE RESTAURATION

BUVETTE



PARTENAIRES





## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES POUSSINES LE 30 AVRIL 2023

### Consignes du club organisateur :

#### VESTIAIRES :

- 4 vestiaires seront répartis entre toutes les associations, nous poserons des affiches avec le nom de ces dernières sur les portes.

#### COMPETITION :

- La compétition se déroule à la **Halle Sportive de St Romain en Gal, grande rue de la plaine** (à l'entrée sur la D386 vers le lycée). Des parkings sont disponibles à proximité du gymnase (si votre club se déplace en bus, lors de cette compétition, merci de nous le signaler au préalable).
- Le plateau de compétition est constitué **de 3 agrès.** ( peut -être 4 en poutre)
  - Les entraîneurs doivent répartir leurs gyms sur tous les jurys en mélangeant les degrés
  - Les 5° degrés passeront sur les jurys 1 et 2
- Les responsables :
  - Plateau Aurélie NAPOLI –Annie DHIEN
  - Juges : Ariane GRES
  - Secrétariat : Pauline FOUR
  - Contrôle licences : Yvette FRAYSSE
  - Matériel : Lionel GRES
- A la fin de chaque horaire, nous conseillons aux Entraîneurs de venir au Secrétariat pour vérification des notes.
- Le contrôle des licences au 1<sup>er</sup> étage de la halle.
- L'échauffement se fera dans la salle du DOJO au 1<sup>er</sup> étage
- Les chaussures de ville sont interdites dans les salles, seuls les chaussons sont autorisés y compris pour les juges et les entraîneurs.
- Il est interdit de manger dans la salle

### CONSIGNES POUR LES JUGES

- Le repas des juges du dimanche midi sera servi au gymnase du lycée à proximité du lieu de compétition.
- Un espace de convivialité au 1<sup>er</sup> étage de la halle sportive sera à la disposition des juges lors des pauses.

### BUVETTE ET STAND

- Une buvette sera à votre disposition tout au long du week-end en intérieur entre le gymnase et la salle spécialisée

Pour toutes informations, vous pouvez adresser un mail à [espritsport.se@gmail.com](mailto:espritsport.se@gmail.com)

A très bientôt à St Romain en Gal

Sportivement

Esprit Sport Seyssuel Estrablin

## CONCOURS DÉPARTEMENTAL ÉQUIPES POUSSINS - 2023

Organisé par ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN à SAINT ROMAIN EN GAL

Le Dimanche 30 Avril 2023

### CATÉGORIES

#### MATIN

1<sup>ère</sup> HORAIRE : POUSSINES P4

Horaire : 112'

Contrôle des Licences : 8H15

Rotation : 14'

Compétition : 9H-10H50

Échauffement : 3'

SAUT	Cat	BARRES	Cat	POUTRE	Cat	SOL	Cat	FORMATION PHYSIQUE	Cat
PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ LA CÔTE SAINT ANDRÉ --- 12	P4 46 (1)	UNION SPORTIVE BEAUREPAIRE BEAUREPAIRE --- 12	P4 38 (1)	LÉGION VIENNOISE VIENNE --- 12	P4 24 (1)	ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN SEYSSUEL --- 12	P4 43 (1)	OXYGYM LES ABRETS EN DAUPHINÉ --- 12	P4 45 (1)
PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ LA CÔTE SAINT ANDRÉ --- 12	P4 46 (2)	AVANT-GARDE TURRIPINOISE LA TOUR DU PIN --- 12	P4 06 (1)	UNION CHÂBONNAISE CHÂBONS --- 12	P4 37 (2)	LA FRATERNELLE BOURGOIN JALLIEU --- 12	P4 18 (1)		

2<sup>ème</sup> HORAIRE : POUSSINS P4

Horaire : 112'

Contrôle des Licences : 10h15

Rotation : 14'

Compétition : 11H05-12H50

Échauffement : 3'

SAUT	Cat	BARRES	Cat	POUTRE	Cat	SOL	Cat	FORMATION PHYSIQUE	Cat
LA DAUPHINOISE COUBLEVIE --- 11	P4 12 (1)	ETOILE DE VOIRON GYMNASTIQUE VOIRON --- 12	P4 17 (1)	LA JEANNE D'ARC ST MARCELLIN --- 12	P4 23 (1)	CHARTREUSE GYM ST LAURENT DU PONT --- 10	P4 41 (1)	GYM CLUB MONTALIEU MONTALIEU --- 12	P4 21 (1)
LA DAUPHINOISE COUBLEVIE --- 8	P4 12 (2)	UNION GYMNIQUE DE MONTÉLIMAR MONTÉLIMAR --- 12	P4 40 (1)	UNION CHÂBONNAISE CHÂBONS --- 12	P4 37 (1)	LA SENTINELLE DES ALPES GRENOBLE --- 12	P4 34 (1)	GYM CLUB MONTALIEU MONTALIEU --- 12	P4 21 (2)

PALMARÈS : 13H15

## CONCOURS DÉPARTEMENTAL ÉQUIPES POUSSINS - 2023

Organisé par ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN à SAINT ROMAIN EN GAL

Le Dimanche 30 Avril 2023

### CATÉGORIES

#### APRÈS-MIDI

1<sup>ère</sup> HORAIRE : POUSSINES P3

Horaire : 112'

Contrôle des Licences : 13H30

Rotation : 14'

Compétition : 14h15-16H

Échauffement : 3'

SAUT	Cat	BARRES	Cat	POUTRE	Cat	SOL	Cat	FORMATION PHYSIQUE	Cat
ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN SEYSSUEL --- 12	P3 43 (1)	OXYGYM LES ABRETS EN DAUPHINÉ --- 12	P3 45 (1)	PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ LA CÔTE SAINT ANDRÉ --- 12	P3 46 (2)	AVANT-GARDE TURRIPINOISE LA TOUR DU PIN --- 12	P3 06 (1)	ENTENTE GYMNIQUE DU GUIERS ENTRE DEUX GUIERS --- 10	P3 14 (1)
CHARTREUSE GYM ST LAURENT DU PONT --- 10	P3 41 (1)	UNION CHÂBONNAISE CHÂBONS --- 12	P3 37 (2)	ETOILE DE VOIRON GYMNASTIQUE VOIRON --- 12	P3 17 (1)	LA JEANNE D'ARC ST MARCELLIN --- 12	P3 23 (1)	LA FRATERNELLE BOURGOIN JALLIEU --- 12	P3 18 (1)

2<sup>ème</sup> HORAIRE : POUSSINES P1-P2-P3

Horaire : 104'

Contrôle des Licences : 15H30

Rotation : 13'

Compétition : 16H15-17H45

Échauffement : 3'

SAUT	Cat	BARRES	Cat	POUTRE	Cat	SOL	Cat	FORMATION PHYSIQUE	Cat
UNION CHÂBONNAISE CHÂBONS --- 12	P2 37 (1)	PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ LA CÔTE SAINT ANDRÉ --- 12	P2 46 (1)	LA SENTINELLE DES ALPES GRENOBLE --- 12	P2 34 (1)	LA FRATERNELLE BOURGOIN JALLIEU --- 12	P2 18 (1)	AVANT-GARDE TURRIPINOISE LA TOUR DU PIN --- 12	P2 06 (1)
UNION CHÂBONNAISE CHÂBONS --- 12	P3 37 (1)	PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ LA CÔTE SAINT ANDRÉ --- 12	P3 46 (1)	LA JEANNE D'ARC ST MARCELLIN --- 12	P1 23 (1)	LA FRATERNELLE BOURGOIN JALLIEU --- 12	P1 18 (1)	ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN SEYSSUEL --- 12	P1 43 (1)

**PALMARÈS : 18h15**

## DÉPARTEMENTAL ÉQUIPES POUSSINS - 2023

Organisé par ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN

Le Dimanche 30 Avril 2023 à SAINT ROMAIN EN GAL

### JURY

Directeur Concours	Aurélié NAPOLI, Annie DHEN			Appel des juges : 8h30		
Responsable Jury	Ariane GRES			Début des épreuves : 9h00		
<b>TABLE DE SAUT</b>				<b>BARRES</b>		
<b>Jury 1</b>				<b>Jury 1</b>		
MEYER BEATRICE	CHARTREUSE GYM	L		TAFFAREL JEAN-PIERRE	LA SENTINELLE DES ALPES	L
DESSERRE EMILIE	LÉGION VIENNOISE	Déb		HERBIET ELODIE	LA FRATERNELLE	Déb
DUMAS GAELLE	ETOILE DE VOIRON GYMNASTIQUE	J1		DESTOUCHES DELPHINE	PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ	Déb
<b>Jury 2</b>				<b>Jury 2</b>		
KOCH GILLES	GYM CLUB MONTALIEU	J2		RATTON EMILIE	UNION SPORTIVE BEAUREPAIRE	J1
HAOUARI SONYA	PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ	J1		ARTAUD SANDRINE	CHARTREUSE GYM	J2
GERMAIN LAURINE	LA JEANNE D'ARC	Déb		HAUMANI IOTUA	LA JEANNE D'ARC	Déb
<b>Jury 3</b>				<b>Jury 3</b>		
GALZAGORY DIDIER	OXYGYM	J1		HOHWEILER AGNES	ENTENTE GYMNIQUE DU GUIERS	J1
GIULIANI MICHAEL	ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN	J1		GUILLAUD LAUREEN	LA FRATERNELLE	J1
<b>POUTRE</b>				<b>SOL</b>		
<b>Jury 1</b>				<b>Jury 1</b>		
VAHRAMIAN CÉLINE	LÉGION VIENNOISE	L		MICOUD ELIZABETH	UNION CHÂBONNAISE	L
ROGNIN PICARD VERO	PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ	J1		TOMKEVITCH FLORENCE	OXYGYM	J1
TURC NOEMIE	LA SENTINELLE DES ALPES	Déb		MICCICHE CYRIL	LÉGION VIENNOISE	Déb
<b>Jury 2</b>				<b>Jury 2</b>		
PIASENTIN BRIGITTE	LA DAUPHINOISE	J2		MICOUD CLÉMENTINE	UNION CHÂBONNAISE	L
BALLY VIRGINIE	ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN	J1		PONCET AURÉLIE	AVANT-GARDE TURRIPINOISE	J1
THEVENON SYLVIE	PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ	Déb		LIM AUDREY	LA DAUPHINOISE	Déb
<b>Jury 3</b>				<b>Jury 3</b>		
MARIE ALEXANDRA	ETOILE DE VOIRON GYMNASTIQUE	J1		HEDEVIN ORANE	UNION CHÂBONNAISE	J1
SCHMITT MARIE	LA FRATERNELLE	J1		VEYRET ALICIA	AVANT-GARDE TURRIPINOISE	J1
AMBROSIONI PATRICE	ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN	Déb		BOUZIANI DESYDERIA	LA FRATERNELLE	Déb
<b>FORMATION PHYSIQUE</b>						
<b>Jury 1</b>				<b>Juges en formation :</b>		
KOCH FLORENCE	GYM CLUB MONTALIEU	J1		COGNET CELIA	AVANT-GARDE TURRIPINOISE	Poutre
YAHAV VALÉRIE	LA JEANNE D'ARC	Déb		TURILLE AMANDINE	PASSION GYM LA CÔTE SAINT ANDRÉ	Sol
<b>Jury 2</b>						
FRICK LISE	UNION GYMNIQUE DE MONTÉLIMAR	J2				
WINKLER CAROLINE	UNION CHÂBONNAISE	Déb				
<b>Jury 3</b>						
CHRISTOPHE AURÉLIE	ESPRIT SPORT SEYSSUEL ESTRABLIN	J1				
BRUSSIAUD DÉBORAH	UNION CHÂBONNAISE	Déb				

En cas de défection d'un membre du jury avertir **obligatoirement**:

\* La commission technique Ariane GRES 06 86 92 00 00

\* Le club organisateur

**PALMARÈS MATIN : 13h15**

**PALMARÈS APRÈS-MIDI : 18h15**

Tenue d'hiver :

DAMES	MESSIEURS
<b>HIVER</b>	
Jupe ou pantalon bleu marine	Pantalon gris
Haut blanc	Haut blanc
Veste bleu marine	Veste bleu marine
Chaussures de sport de préférence blanches	Chaussures de sport de préférence blanches

## BRIEFING POUSSINS EQUIPES

### Informations générales :

- Les entraîneurs doivent répartir leurs gyms sur tous les jurys
- Tous les jurys notent tous les degrés. Si certains degrés (en saut ou barres) doivent être exécutés sur un agrès en particulier, le jury se déplace.
- Les juges doivent remplir la fiche de note (fiche agrès en 2 parties) sans oublier le degré exécuté et leur No de jury.
- Les juges notent ce qu'ils voient = degré exécuté. Mauvaise annonce de degré : Sans Pénalité pour les poussines
- Les juges n'ont pas à répondre aux réclamations des entraîneurs
- En cas de pénalités exceptionnelles (-3 points, comportement de l'entraîneur etc ) en référer obligatoirement au responsable du jury
- En cas de doute les décisions sont prises au bénéfice de la gymnaste

### Aménagements pour les poussines :

- Mauvaise annonce du degré : Sans pénalité
- En barres l'entraîneur peut régler la hauteur des barres librement
- Pour les compétitions poussins, les associations ne possédant pas de section gymnastique masculine, sont autorisées à présenter des garçons.
- Les 3 premiers degrés poussines ne sont pas un enchaînement mais une suite d'éléments à effectuer dans l'ordre prévu. La gymnaste n'est pas pénalisée pour les fautes entre les éléments (non liées à un élément). Les 4èmes et 5èmes degrés sont des enchaînements exécutés avec les mêmes règles que pour les imposés Jeunesses-Aînées.

## GENERALITES

### Note :

- Note D = somme des difficultés réalisées (reconnues) : les juges doivent s'accorder sur la note
- Note E = 10 moins les fautes d'exécution (fautes techniques et fautes générales)
- Les juges doivent faire la moyenne de leurs notes E (jury de 3 : arrondir à 0,05 près)

**Options :** Lorsque des éléments au choix sont proposés, la gymnaste doit choisir une option. En cas de chute lors de l'exécution la gymnaste doit retenter le même élément. Si elle exécute un élément différent : les 2 éléments exécutés ne sont pas reconnus, mais les fautes d'exécution seront prises en compte sur les 2 éléments.

**Eléments tentés - Eléments reconnus :** Se référer au tableau en début de chaque section.

- Si un élément n'est pas reconnu, mais tenté : perte de la valeur en note D
- S'il n'est pas tenté : perte de la valeur en D et -3 points en note E
- Élément oublié ou aide l'entraîneur = considéré non-tenté donc -3pts

**Chute :** tout élément chuté peut être recommencé (sortie comprise) sans pénalité pour élément supplémentaire. On compte 1 point de pénalité pour chaque chute + les fautes d'exécution de la dernière tentative

## SAUT :

- Les juges doivent faire bien attention au matériel de saut :
  - 1er et 2ème degré : Caisse + trampo ou Tremplin + trampo ou Trampo-tremp ou Tremplin double
  - 3ème degré : Trampo-tremp ou Tremplin double
  - 4ème degré : Trampoline ou Tremplin + trampoline
  - 5ème degré : Trampo-tremp ou Tremplin double
- La gymnaste doit effectuer 2 sauts identiques.
- Si la gymnaste se trompe de saut au premier essai, l'entraîneur peut demander l'annulation du saut, dans ce cas la gymnaste peut faire un saut différent à son 2ème essai
- Un saut est considéré comme réalisé si la gymnaste court et qu'elle touche soit le tremplin, le mini trampoline, le trampo-tremp ou la table.
- Le juge ne doit pas laisser démarrer la gymnaste s'il ne connaît pas son degré. Si la fille part avant le signal des juges elle peut refaire son saut sans pénalité
- En cas de saut nul au 1er essai, le juge doit en informer l'entraîneur avant le 2ème essai.
- La course n'est pas à évaluer.
- 3ème degré :
  - Si la gym fait un rebond sur la table de saut : même pénalité que pour les pas = 0.80pt
  - Si la fille n'arrive pas sur les pieds d'abord : saut nul.
  - Si elle pose les pieds puis les mains = 1 pt de chute  
Après la réception du saut vertical, la gym peut avancer ou reculer SP pour se placer pour l'ATR tombé dos. Elle doit mettre ses mains devant le tapis de 10 cm mais pas de pénalité si elle les met dessus.
  - Si l'ATR tombé dos n'est pas fait du tout : le juge note un 2ème degré et avertit l'entraîneur.
  - Si la gym fait une roulade avant à la place du tombé dos : le juge note un 2ème degré et compte une chute
  - Si la gym commence son ATR, repose les pieds et refait l'ATR tombé dos : 1 pt de chute
  - Si la gym fait roulade avant puis refait ATR : 1 pt de chute
  - Si la gym tente un ATR, même s'il est mal exécuté : on enlève les fautes prévues dans le tableau de saut.

## BARRES :

- La hauteur des barres peut être modifiée (si la barre peut se régler. Sinon le jury se déplace sur une autre barre)
- Après Renversement non réussi ou Bascule BS non réussie :
  - AIDE de l'entraîneur pour remonter à l'appui BS : 0.80 et perte de la VD
  - Lâcher de la barre et chute : 1 pt de pénalité + perte de la VD
- Caisson ou aide pour mettre la fille à la bonne hauteur : voir au début de chaque degré ce qui est autorisé
- 5ème degré : attention à la note D en fonction de l'option choisie



## **POUTRE :**

- Cas général : éléments reconnus avec retour minimum un pied sur poutre
- Saut cabriole : arrivée doit être sur 1 pied (2 pieds = perte de la valeur en VD)
- Position de gainage : Arrivée directement en position de gainage, jbes tendues (courbe AV)
- La gymnaste peut remonter sur la poutre pour refaire sa sortie (chutée et non reconnue), mais pas pour faire un autre élément oublié
- Attentions aux positions tenues (2sec) sinon 0,3
- Manque de liaison entre 2 éléments gymniques (sauts) : 0,3

## **SOL :**

- Bien faire attention à la valeur du mouvement en fonction des éléments réalisés (3ème 4ème et 5ème degrés avec options)
- 5ème degré : Roulade AR à l'ATR : appliquer les fautes d'angles des ATR (voir fautes générales)
- Rondade Flip : pour que l'élément soit tenté le Flip doit être engagé (renversement AR avec pose des mains)
- Sauts en liaison 5ème : Cabriole + Sissone : attention jambe différente (0,30)
- Manque de liaison entre 2 accros : 0,50 - Entre 2 sauts : 0,30
- Grand écart : pas de pénalité d'angle au 3ème degré mais doit être jambes tendues
- 4ème et 5ème : Reconnu à partir de 90° et Sans Pénalité à 150°

## **FORMATION PHYSIQUE :**

- Départ profil gauche vis-à-vis du jury
- Pénalité de 2 points si l'entraîneur souffle